

LES ELEVATEURS A GRAINS

Un puissant syndicat américain a envoyé à Montréal, une délégation dans le but de proposer à la Commission du Hâvre, la construction et l'exploitation d'un élévateur à grains dans notre port.

Depuis longtemps, la nécessité d'un élévateur de grande capacité, opérant pour le commerce en général et *sans distinction d'aucune sorte*, se faisait sentir.

Maintenant que les canaux, susceptibles d'amener dans notre port les grains de l'ouest, sont ou vont être creusés de manière à donner un plus grand volume de trafic océanique ; maintenant que les chemins de fer sont appelés à converger vers notre port et à nous apporter des chargements de grains de plus en plus nombreux et importants, la nécessité d'élevateurs vastes et bien outillés, devient plus urgente.

Il semblerait, dans ces circonstances, que la proposition du syndicat américain ne devait rencontrer qu'une approbation unanime.

Il est loin d'en être ainsi et une certaine opposition s'est manifestée. Cette opposition n'étonnera que ceux qui sont peu au fait des agissements d'une certaine clique. Cette clique est l'ennemie jurée de tout progrès, de toute amélioration dans notre port qu'elle considère comme étant son bien, sa chose.

Nous l'avons vue à l'œuvre depuis deux ans surtout qu'elle s'oppose à l'acceptation de plans qui, mis à exécution, doivent révolutionner notre port dans le meilleur sens au point de vue commercial.

Il n'est point d'opposition qu'elle ne fasse au projet du syndicat américain, mais il faut qu'elle en fasse son deuil, son règne est fini désormais et, bien qu'elle ait encore un pied dans nos principales corporations commerciales qu'elle fait agir

tantôt ouvertement, tantôt à la sourdine, elle n'enrayera plus le mouvement.

On a prétendu que les élévateurs devaient être construits avec l'argent canadien ; rien n'empêchera qu'il en soit ainsi, en partie du moins, puisque l'incorporation de la Compagnie qui construira sera demandée, et qu'en vertu de la loi, la moitié plus un des directeurs devront être sujets britanniques. Voilà donc quatre directeurs au moins qui étant canadiens, pourront apporter leurs capitaux ; rien n'empêchera non plus d'autres canadiens de souscrire un certain montant d'actions.

L'objection, comme on le voit, n'a rien de sérieux.

Peu d'ailleurs importe au pays, que les capitaux viennent d'ici ou de là, pourvu qu'il ait désormais pour l'écoulement de ses produits des facilités qu'il ne possédait pas.

Nous n'avons pas encore dit que le Syndicat, dont les propositions seront certainement acceptées, dans la mesure du possible, par la Commission du Hâvre, s'engage à construire un élévateur d'une capacité de trois millions de minots et qu'elle ne demandera qu'un quart de centin par minot pour manutention et l'emmagasinage du grain pendant dix jours, sans autres frais additionnels. Actuellement, nous n'avons pas d'élevateurs publics, à vrai dire, et il est demandé un demi-centin par minot, c'est-à-dire le double de ce que le syndicat s'engage à réclamer pour ses frais et la rémunération de ses capitaux.

Il est vrai que les élévateurs flottants y perdront, il est vrai également que certains propriétaires de barges opérant le transport des grains verront leurs intérêts périliciter ; nous ne voyons guère d'autres raisons à l'opposition qui se fait jour.

Ces intérêts tant respectables qu'ils puissent être ne sont pas suffisants pour condamner notre port à